

# AU CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis en conseil hier matin, à 9 h. 30, à l'Élysée, sous la présidence de M. Albert Lebrun, président de la République. L'issue du Conseil, qui a duré jusqu'à 12 heures, est communiqué suivant a été publié :

« M. Henry Chéron, garde des Sceaux, a fait approuver par le président de la République le décret sur la réorganisation judiciaire. Il a analysé devant le Conseil le projet de loi qu'il propose de déposer à la rentrée des Chambres, sur les modifications à apporter à la loi du 7 juillet 1933, afin de supprimer les obstacles qui empêchent dans certains cas, le bon fonctionnement de la justice.

« Il a fait connaître qu'il avait préparé un projet de loi destiné à assurer la répression du crime de fausse nouvelle et de provocation au meurtre.

« Les ministres de la Justice et de l'Intérieur ont soumis au président de la République un décret rendu en Conseil d'État, complétant l'énumération des armes prohibées et soumettant à des formalités d'exportation le commerce des armes dont le port est prohibé, et des munitions correspondantes, à des formalités justifiant l'identité de l'individu qui les transporte.

« M. Louis Barthou, ministre des Affaires étrangères, a fait un exposé de la situation extérieure.

« M. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, a soumis à la signature du président de la République un mouvement administratif portant sur la nomination de M. Fourcade, préfet de Maine-et-Loire, comme préfet de la Haute-Garonne ; de M. Stern, préfet de la Haute-Vienne, comme préfet de la Haute-Saône ; de M. Monnier, préfet du Jura, comme préfet de la Haute-Vienne ; de M. Brun, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne, comme préfet du Jura.

« Le Conseil, sur la proposition de M. Germain-Martin, a définitivement approuvé les dispositions des mesures financières de la loi de finances pour 1934, dont le texte sera signé au Conseil des ministres la semaine prochaine.

« Le général Denain, ministre de l'Air, a été désigné pour représenter le gouvernement au banquet des industries agricoles, qui aura lieu samedi prochain.

« Les ministres se réuniront en conseil à l'Élysée mercredi prochain, à 16 h. »

## Quelques précisions complémentaires

« A l'issue du Conseil des ministres, M. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, a déclaré qu'il n'avait pas de chiffres donnés jusqu'à présent, sur les décrets-lois, par différents journaux, sont pour la plus grande partie erronées. La semaine prochaine, quand les premiers décrets-lois seront publiés, il lui sera très détaillé sera remis à la presse.

D'autre part, M. Barthou, ministre des Affaires étrangères, a expliqué à ses collègues au cours de la note britannique sur le désarmement et la sécurité.

Par ailleurs, la question de la réorganisation des chemins de fer fera l'objet d'un prochain Conseil.

C'est exceptionnellement en raison de la décision gouvernementale interdisant aux ministres de donner des manifestations que le général Denain, ministre de l'Air, a été chargé par le gouvernement de le représenter au banquet des industries chimiques et agricoles. On sait que le ministre de l'Air a revêtu une grande importance et que notamment quarante-trois nations y ont été représentées.

D'autre part, M. Barthou, ministre des Affaires étrangères, a expliqué à ses collègues au cours de la note britannique sur le désarmement et la sécurité.

Par ailleurs, la question de la réorganisation des chemins de fer fera l'objet d'un prochain Conseil.

C'est exceptionnellement en raison de la décision gouvernementale interdisant aux ministres de donner des manifestations que le général Denain, ministre de l'Air, a été chargé par le gouvernement de le représenter au banquet des industries chimiques et agricoles. On sait que le ministre de l'Air a revêtu une grande importance et que notamment quarante-trois nations y ont été représentées.

D'autre part, M. Barthou, ministre des Affaires étrangères, a expliqué à ses collègues au cours de la note britannique sur le désarmement et la sécurité.

Par ailleurs, la question de la réorganisation des chemins de fer fera l'objet d'un prochain Conseil.

C'est exceptionnellement en raison de la décision gouvernementale interdisant aux ministres de donner des manifestations que le général Denain, ministre de l'Air, a été chargé par le gouvernement de le représenter au banquet des industries chimiques et agricoles. On sait que le ministre de l'Air a revêtu une grande importance et que notamment quarante-trois nations y ont été représentées.

D'autre part, M. Barthou, ministre des Affaires étrangères, a expliqué à ses collègues au cours de la note britannique sur le désarmement et la sécurité.

Par ailleurs, la question de la réorganisation des chemins de fer fera l'objet d'un prochain Conseil.

C'est exceptionnellement en raison de la décision gouvernementale interdisant aux ministres de donner des manifestations que le général Denain, ministre de l'Air, a été chargé par le gouvernement de le représenter au banquet des industries chimiques et agricoles. On sait que le ministre de l'Air a revêtu une grande importance et que notamment quarante-trois nations y ont été représentées.

D'autre part, M. Barthou, ministre des Affaires étrangères, a expliqué à ses collègues au cours de la note britannique sur le désarmement et la sécurité.

Par ailleurs, la question de la réorganisation des chemins de fer fera l'objet d'un prochain Conseil.

C'est exceptionnellement en raison de la décision gouvernementale interdisant aux ministres de donner des manifestations que le général Denain, ministre de l'Air, a été chargé par le gouvernement de le représenter au banquet des industries chimiques et agricoles. On sait que le ministre de l'Air a revêtu une grande importance et que notamment quarante-trois nations y ont été représentées.

D'autre part, M. Barthou, ministre des Affaires étrangères, a expliqué à ses collègues au cours de la note britannique sur le désarmement et la sécurité.

Par ailleurs, la question de la réorganisation des chemins de fer fera l'objet d'un prochain Conseil.

C'est exceptionnellement en raison de la décision gouvernementale interdisant aux ministres de donner des manifestations que le général Denain, ministre de l'Air, a été chargé par le gouvernement de le représenter au banquet des industries chimiques et agricoles. On sait que le ministre de l'Air a revêtu une grande importance et que notamment quarante-trois nations y ont été représentées.

# LE COUPLE PRINCE dans l'affaire Prince

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

On relève dans le casier judiciaire des inculpés des condamnations pour vol, emploi de faux papiers d'état civil, trafic de stupéfiants et quantité d'autres délits qui ne font pas mention de l'attention de la police française, mais ont motivé, notamment en ce qui concerne Carbone, des plaintes des policiers américains, particulièrement de la police française.

## Saisie d'une auto

On sait qu'une voiture a été vendue à de Lussatz par un garagiste du boulevard de la République, nommé Muller. Cette voiture a été saisie, mais il ne paraît pas probable qu'en raison de sa faiblesse générale, elle ait pu être utilisée pour l'enlèvement ou le transport du corps du conseiller Prince.

La voiture automobile avait été achetée par de Lussatz à un certain M. Carbone, demeurant actuellement dans la principauté de Monaco.

M. Muller, après différentes vérifications, a déclaré qu'il n'avait pas de renseignements sur le propriétaire de la voiture, et a été autorisé à regagner son domicile.

## Comment fut déclenchée l'enquête qui aboutit aux nouvelles inculpations

On ignore toujours le fait précis qui a motivé, hier matin, après une nuit angoissée, l'inculpation.

Ces renseignements, assez incomplets, permettent toutefois, quoiqu'il y ait trois semaines, c'est une dénonciation parvenue à l'inspecteur principal Bony qui a déclenché toute l'affaire. A ce moment, M. Bony était en possession d'une lettre de M. Bony lui disant : « celui qui m'appelle en argot de métier, c'est le suiffeur » par analogie au rôle du suiffeur qui permet le placement d'un navire.

Cette dénonciation assez précise laissait entendre que ce suiffeur avait la fois acheté le couteau au bazar de l'Hotel de Ville et donné le coup de téléphone à M. Prince.

C'est sur ces premières données que l'enquête fut basée. L'inspecteur principal Bony, en consultant les fiches de la Sûreté, a découvert que M. Carbone avait une personnalité du suiffeur, celle d'un individu arrêté lui aussi et qui était signalé dans les archives internationales de police comme un spécialiste de l'agression.

Peu après, M. Bony expédiait sur la Côte d'Azur, trois de ses agents privés et recevait des renseignements nouveaux sur les activités de M. Carbone, assez longs dans ses recherches par le fait qu'il lui semblait que les individus soupçonnés avaient des alibis certains.

M. Prince, qui est un homme de confiance de complaisance. C'est un fait qu'il n'a pas encore tout à fait réalisé à l'instant.

## Inculpations et perquisitions

Après leur sortie de la Sûreté générale, les deux inculpés parisiens, dans l'affaire Prince, de Lussatz et Carbone, ont été amenés, dans des taxis qui roulaient à toute allure, au palais de justice, où ils ont été interrogés par le juge d'instruction, saisi d'une commission rogatoire du Parquet de Dijon.

Le doyen des juges est aussitôt parti dans une voiture rapide à destination de la rue de l'Échelle, où il a perquisitionné dans la chambre de Carbone. Assistants à cette opération, qui a consisté à saisir les objets et à les faire passer à l'inspecteur principal Bony.

## Carbone boxe un photographe

La sortie de l'Hotel, à 10 h. 50, a été marquée par un incident très bref et très violent. M. Lapeyre, juge de paix, qui quittait l'Hotel et faisait signe au chauffeur de mettre le moteur en marche. Suivaient M. de Martini, puis Carbone.

Celui-ci, en se retournant, a menacé de la main le photographe qui se trouvait devant lui, et a tenté de frapper le visage basané et dur, les sourcils froncés. Voyant les photographes et avant que les inspecteurs aient eu la possibilité de le retenir, il se précipita vers la rue de l'Échelle, où il se précipita très violemment à l'un des photographes d'un journal du matin, qui culbute sous le choc.

« Tiens, dit-il, tu auras tout ça ! » et il se précipita sur le photographe, qui fut projeté sur l'inculpé et l'arrachait à la foule, qui manifesta par des cris et par des mouvements de violence son indignation. La voiture, sur laquelle se trouvait l'inspecteur principal Bony, fut obligée de s'arrêter pour protéger l'inculpé, a grand peine à démarrer. Les quatre cent personnes qui sont près d'être écriées : « A mort les assassins ! »

Quelques minutes plus tard, Carbone est emmené au Parquet, cependant que le juge, le commissaire de Martini et l'inspecteur Bony se rendent dans le grand hôtel de l'avenue de Champe-Elysées, où depuis 48 heures, les agents de la police judiciaire attendent celui qu'on dit « le baron » Gaëtan d'Herbon de Lussatz.

La perquisition effectuée chez le « baron » n'a guère duré qu'une demi-heure. A 11 h. 30, le magistrat, le commissaire de Martini, l'inspecteur principal Bony et les autres policiers de la Sûreté générale quittèrent l'Hotel, gagnant les lieux de leur destination.

Carbone, dans la voiture qui le reconduisait au Parquet, continua à donner les signes les plus violents de sa mauvaise humeur. Ces vexations furent à l'inspecteur principal Bony, qui fut obligé de protéger l'inculpé, a grand peine à démarrer. Les quatre cent personnes qui sont près d'être écriées : « A mort les assassins ! »

## Les mandats d'arrêt

Le Parquet de la Seine a reçu du Parquet de Dijon, deux mandats d'arrêt télégraphiques pour assassinat, vol, complot, etc., dirigés contre Gaëtan de Lussatz et Paul Bonnavaire ou Carbone.

M. Zimmer déclare que M. Chiappe lui avait fait part après la visite de la Sûreté de la note qu'il avait écrite, et qu'il avait demandé que le zèle des services ne se ralentit point à l'égard de l'escroc.

## LA VIE DE CARBONE

Un autre des individus qui furent l'objet hier matin d'un mandat d'arrêt, le juge d'instruction de Dijon, le nommé Noël-Jean-Paul Carbone, est également connu de la police. Né le 14 février 1894 à Fresnoy (Nord), il a été aussi, en possession de quelques moyens sur l'origine desquels il ne fait aucun mystère, il a été plusieurs fois condamné en France, en Espagne, en Amérique, les lui procurant, en outre, une certaine notoriété.

## LA MAUVAISE RÉPUTATION DU « BARON » DE LUSSATZ

Le nommé Lherbon de Lussatz était très connu sur la Côte d'Azur. Il habitait, soit à Nice, soit à Monaco chez sa mère, soit dans un hôtel à Menton.

Il fut condamné à six mois de prison pour trafic de stupéfiants, à la fin de la prison le 13 juillet 1926, il avait la plus mauvaise réputation. Récentement il a été impliqué dans une affaire de vol et de cambriolage à Béziers, où il avait bénéficié d'un non-lieu. On pense qu'il tirait ses ressources du trafic de stupéfiants.

La mère de de Lussatz déclare qu'au moment de l'assassinat du conseiller Prince, elle a été de nouveau en possession de l'Hotel de Menton, de son côté, dit qu'il demeurait dans son établissement.

De Lussatz possédait un cabriolet bleu dont les sorties n'ont pas été notées par les services de la Sûreté. Le véhicule était entreposé. A son départ pour Paris, il a déclaré : « Je suis convoqué pour l'affaire Stavisky ».

## M. TARIS A ÉTÉ INTERROGÉE DE NOUVEAU

Mlle Taris, qui avait été convoquée à la Sûreté des qu'elle avait été interrogée par le juge d'instruction de la Côte d'Azur, a été interrogée de nouveau par le commissaire Charpentier, elle est en repartie à 15 h. sans faire de déclarations aux journalistes. Elle est vraisemblablement que ce témoin a été mis en présence des deux hommes.

## Elle aurait identifié « Jo-la-Terreur »

Mlle Yvonne Taris après avoir vu la photographie publiée dans la presse représentant « Jo-la-Terreur » en compagnie de Mistinguette, a demandé à être confrontée avec lui, car elle croit reconnaître l'homme qui l'a accostée à la gare de Lyon.

## Bonnaire a rejoint Paris

Hier matin, le dernier des inculpés de l'affaire Stavisky qui se trouvait à Bayonne a quitté cette ville. M. Charrat, après Tissier, Cohen, Havard, Guébin, Darius, Dubarry et Desbrosses, c'est l'avocat de Stavisky, le député Bonnavaire, qui a rejoint Paris, qui a été dirigé sur la Côte d'Azur.

## LA CONTRE-AUTOPSIE DU CORPS DE STAVISKY

L'autopsie du corps de Stavisky a été terminée à 16 h. 20. Le médecin légiste, donat le docteur Paul, médecin légiste, donnait lecture du rapport officiel suivant qu'il a communiqué à M. Ordonneau, juge d'instruction :

« Les experts ont procédé à la seconde autopsie de Stavisky ont constaté : 1. Que le cadavre présente une seule blessure par arme à feu avec orifice d'entrée dans la région parotéale gauche ; 2. La radiographie de la tête et du corps n'a pas révélé la présence de projectiles ; 3. Le coup de feu a été tiré à bout portant, ainsi que le prouve le décollement étendu autour de l'orifice d'entrée ; 4. L'écoulement sanguinolent qui s'est produit par la bouche et le nez provenait d'une congestion pulmonaire avec œdème provoqué rapidement par les lésions traumatiques ; 5. Il n'existe aucune trace de violence et les constatations relevées s'apparentent à ce que l'on observe d'ordinaire dans les suicides par arme à feu ».

## LA COMMISSION STAVISKY

L'audition de M. Zimmer, ancien chef du secrétariat particulier de M. Chiappe

La commission d'enquête pour les affaires Stavisky a entendu M. Zimmer, ancien chef du secrétariat particulier du préfet de police qui le président à l'inspection principale Bony, qui a conservé huit mois le rapport Cousin qui était destiné à éclairer le préfet de police sur une plainte de Stavisky lui-même contre la police judiciaire.

M. Zimmer a déclaré que M. Chiappe lui avait remis la note qu'il disait de conserver en attendant la plainte écrite. Cette dernière n'arriva qu'en octobre. Les deux pièces furent alors envoyées au directeur de la police judiciaire.

Le témoin précise que par la suite on a appris qu'il s'agissait non d'une note, mais d'un rapport qui n'était pourtant ni signé ni daté.

« Si ce papier, ajoute-t-il, avait eu un intérêt quelconque, le directeur de la police judiciaire ne l'aurait sans doute réclamé. Un rapport de septembre, beaucoup plus important, avait été envoyé au Parquet ».

M. Zimmer déclare que M. Chiappe lui avait fait part après la visite de la Sûreté de la note qu'il avait écrite, et qu'il avait demandé que le zèle des services ne se ralentit point à l'égard de l'escroc.

Puis le président ayant rappelé que M. Chiappe avait été interrogé par le juge d'instruction de la Côte d'Azur, M. Zimmer déclare que M. Prot lui demandait les services que tous les parlementaires demandent et dont certains pouvaient avoir une importance relative au point de vue électoral. Mais il ajoute que M. Prot, qui a porté contre lui une grave accusation devant la commission du 6 février, intervenait par-dessus la tête du préfet de police et la sienna en faveur du banquier polonais Danowaki, condamné, expulsé de France et réadmis en France à l'égard du trésor d'un demi-million.

M. Zimmer explique que M. Prot intervenait à la préfecture, soit pour obtenir des sursis trimestriels, soit pour demander que la mesure d'expulsion soit rapportée. Selon le témoin, M. Prot intervenait aussi à l'Intérieur et au Finances. Ces interventions remontent à plusieurs années et le témoin déclare qu'il ne les a connues qu'il y a quelques

## LA SOIRÉE TRAGIQUE DU 6 FÉVRIER

La Commission a entendu M. Rivollet, secrétaire général de la Confédération des A. C.

A la commission d'enquête sur les événements du 6 février, le président a annoncé qu'il avait reçu du ministre de l'Intérieur, le document appelé second rapport Mousse qui conclut qu'aucune infirmation n'a été retenue dans un sens péjoratif à l'égard du préfet de police.

M. Rivollet est entendu ensuite, non sans avoir déclaré qu'il n'avait rien à dire en tant que secrétaire général de la Confédération générale des anciens combattants, sur l'attitude de celle-ci en face des préparatifs de la manifestation.

« Avant le 6 février, dit-il, nous avons été avisés que le groupement régional de l'U. N. C. devait manifester le dimanche. Nous n'avions pas à y prendre part, ni dans un sens, ni dans l'autre, un communiqué méritait nos adhérents en garde contre certaines manifestations de groupements extrémistes ».

Dans sa justification, M. Rivollet a confirmé que l'U. N. C. manifesterait. Le matin du 6 février, il est exact que j'ai reçu une communication émanant de M. Rivollet, nommé secrétaire général de la Confédération générale des anciens combattants, nous étions connus au ministère. On me demandait si j'avais pris connaissance de l'appel paru dans « L'Humanité » et si j'étais intervenu au ministère.

« J'ai répondu que cela n'était pas de ma compétence, puisque je n'étais pas un délégué officiel de l'U. N. C. ».

Quant à l'observation qu'il serait dangereux de faire défiler les camarades près des bosquets, c'est moi et non le gouvernement qui ai dit cela.

M. Rivollet a été interrogé à la demande de M. Jaurès, qui a déclaré qu'il téléphona à celui-ci pour lui signaler l'appel de « L'Humanité ». M. Jean Goy a ajouté qu'au cours de la conversation, M. Rivollet avait déclaré qu'il avait vu les Croix de Feu arriver dans les dépôts d'armes et qu'il pourrait se passer des événements graves.

M. Rivollet ne se rappelle pas avoir parlé de dépôts d'armes mais seulement de manifestations armées. Il déclare que M. Rivollet, nommé chef de cabinet de M. Jaurès, a déclaré qu'il avait vu les Croix de Feu arriver dans les dépôts d'armes et qu'il pourrait se passer des événements graves.

Le témoin expose ensuite les conditions dans lesquelles Rostignol donna sa démission de membre du conseil de la confédération des A. C. Il ajoute qu'il a ignoré la présence de M. Rostignol dans le conseil d'administration d'une part, et qu'il n'a pas vu Rostignol au moment où M. Rostignol fut appelé à fournir des explications.

## MOUVEMENT ADMINISTRATIF

M. Chebry, sous-préfet d'Avesnes nommé directeur du cabinet du Préfet de Police

M. Chebry, sous-préfet d'Avesnes, a été nommé pour ordre préfet du Jura. Il est mis à la disposition du préfet de police pour occuper le poste de directeur adjoint du cabinet de M. Langeron.

M. Edmond Jossier, nommé sous-préfet d'Avesnes

M. Edmond Jossier, secrétaire général de la Charente-Inférieure, nommé sous-préfet d'Avesnes en remplacement de M. Langeron, préfet de police, est né le 15 décembre 1889, à Lyon.

Bachelier en droit, il fut nommé, le 1er décembre 1914, directeur adjoint du cabinet du préfet du Var, et du 1er février 1914 à août 1914, chef de cabinet des préfets du Var et du Tarn-et-Garonne ; appelé à la préfecture de la Côte d'Azur, le 10 juillet 1919, il fut nommé, le 17 août 1919, sous-préfet de Marvejols ; secrétaire général de l'Aube le 4 mars 1920 ; sous-préfet de Valenciennes (non installé), le 1er octobre 1921 ; secrétaire général de la Charente-Inférieure le 1er novembre 1924 ; rattaché à la préfecture de la Charente-Inférieure, le 1er décembre 1924 ; nommé à la préfecture de la Charente-Inférieure, le 1er janvier 1929 ; M. Jossier est, depuis le 9 août 1929, secrétaire général de la Charente-Inférieure.

M. Jossier est titulaire de plusieurs distinctions honorifiques.

M. Gaubert nommé sous-préfet de Valenciennes

Nous indiquons, dans nos éditions de lundi, que M. Gaubert, secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Oise, nommé sous-préfet de Valenciennes, M. Toucas-Massillon, etc.

Cette nomination a été ratifiée hier au conseil des ministres qui s'est tenu à l'Élysée, sous la présidence de M. Lebrun, président de la République.

M. Gaubert, licencié en droit, licencié ès lettres, ancien boursier d'agrégation et de voyage, est né le 19 novembre 1874, à Paris.

Professeur à l'Université du 1er octobre 1901 au 22 juillet 1917, il fut nommé, le 16 août 1917, chef de cabinet du préfet du Cher ; le 1er novembre 1917, il fut chargé de l'Intérieur des fonctions de conseiller de préfecture du Cher, et le 24 juin 1918, conseiller de préfecture du Cher à titre définitif ; il fut chargé de l'Intérieur de la sous-préfecture de Bazas, le 29 septembre 1918 et, le 3 mars 1919, sous-préfet, à titre définitif, de Bazas ; nommé, le 20 février 1921, à la sous-préfecture de Bar-sur-Seine, non installé, M. Gaubert fut nommé sous-préfet de Nogent-le-Rotrou le 4 mars 1921 ; sous-préfet de Bazas, le 8 septembre 1924 ; élevé à la première classe personnelle le 1er octobre 1929 ; sous-préfet de Corbeil le 21 juin 1930, et, enfin, secrétaire général de la Seine-et-Oise le 9 novembre 1933. M. Gaubert est officier de l'Instruction publique, officier du Mérite agricole, officier de Nichean-Itikar et titulaire de la médaille d'argent des assurances sociales.

# LES ACCIDENTS DE LA ROUTE TERRIBLE EMBARDÉE D'UNE AUTO, A THÉLUS, PRÈS D'ARRAS

# UN ACCIDENT DRAMATIQUE A LEERS A FOURMIES

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

## Six personnes ont été blessées parmi lesquelles un brigadier de police de Lomme

Dans une automobile venant de Lille et conduite par M. Gabriel Delerue, avaient pris place plusieurs personnes qui s'en retournaient à Hallencourt (Somme).

La voiture roulait sur la route nationale vers Arras. Arrivée au lieu-dit « Le Vert Tilleul », sur le territoire de Thélus, le conducteur corna pour signaler son

Le brigadier Emile BERULIER de Lomme, qui a été blessé grièvement, arriva à l'intersection des routes de Thélus et de Neuville. Il freina, sans doute par trop fort et trop brusquement, et la voiture fit tête-à-queue et, après une terrible embardée, alla se retourner à une dizaine de mètres de là.

Un automobiliste de passage se porta au secours des passagers parmi lesquels deux enfants. Il y avait des blessés graves. Une auto emmena les plus atteints.

Ceux-ci sont MM. Emile Berulier, brigadier de police, 45 ans, demeurant rue Anatole France, à Lomme, qui est sérieusement blessé à la tête et au thorax ; Paul Berulier, 37 ans, demeurant rue Saint-Denis, à Hallencourt (Somme), qui porte des plaies sérieuses à la tête ; François Mallard, 22 ans, même adresse, qui a des contusions multiples.

Ces trois blessés ont été transportés à l'hospice de Lomme, dans un camion de M. Gabriel Delerue serait également blessé ainsi que les jeunes Odette et Céline Berulier, âgées de 9 et 5 ans.

L'ambulance municipale d'Arras et celle de Lomme ont été envoyées sur les lieux pour évacuer les blessés.

Les gendarmes de Vimy, alertés aussitôt, sont venus à Thélus pour recueillir les éléments de l'enquête.

Toutes ces personnes reviennent d'un mariage à Lomme.

## GOUR D'APPEL DE DOUAI

Du « joli monde » à Lille

Le sieur Auguste Etienne et sa femme Simone D'Orge, exploitait à Lille, 84, rue de Tournai, un établissement de jeux de hasard, sous le nom de « Le Joli Monde ».

C'est ainsi qu'un client de passage, le Russe Petrochanko, qui s'était laissé séduire par les charmes douteuses d'une jeune femme, fut victime de la fraude.

Le tribunal de Lille condamna Laine à six mois de prison et cinq ans d'interdiction de séjour ; Stanislas Nowacki à trois mois de prison ; le cabaretier Etienne à un mois et Simone Dorge à deux mois d'amende, avec défense, pour ces deux derniers, d'exploiter un débit de jeux de hasard pendant dix ans.

Un rat de chantier à Lille

Le 19 janvier dernier, André Glot était surpris sur le chantier de l'Hippodrome, rue Nicolas-Leblanc, à Lille, au moment où il dérobait des vêtements appartenant aux ouvriers.

Le tribunal correctionnel le condamna à huit mois de prison.

La contrebande

A VILLERS-SIRE-NICOLE. — Paul Doge et Emile Briot ont été surpris alors que, vers minuit, ils passaient la frontière, à Villers-sire-Nicole, avec 31 kg. de tabac de fraude.

Le tribunal d'Avesnes les condamna chacun à deux mois de prison. La Cour confirme le jugement.

A HALLUIN. — Marcel Ghédois et Stanislas Kujawa se firent prendre tandis qu'ils introduisaient en France, par le sentier des Longues Maisons, à Halluin, pour 900 francs de tabac belge.

Le tribunal de Lille leur octroya trois mois de prison à chacun et solidairement 984 francs d'amende et 328 francs d'amende individuelle.

La Cour confirme la décision des premiers juges.

## Le câble brisé

L'acène dramatique avait duré quelques secondes. Aussitôt les employés du cirque accoururent et emportèrent les victimes dans une loge d'artiste.

Le spectacle reprit. Des clowns entrèrent en piste, essayèrent de faire diversion. Mais la foule était encore sous le coup de la tragédie émotion provoquée par cette catastrophe.

M. Vandewalle, au péril de sa vie, réussit à trouver la chef d'ouverture de cette catastrophe et à la vider de son contenu.

Les dégâts

A première vue, nous avons évalué hier les dégâts à quatre ou cinq millions. Ceux-ci, malheureusement, sont de beaucoup plus importants. On nous a parlé de dix millions au bas mot.

Le plus gros préjudice consiste dans la perte de nombreux cartons à jouer et des mises en banque dont certains peuvent valoir plusieurs milliers de francs.

Dans les dégâts on doit compter une partie du mobilier de M. Emile Bulle, consistant en deux pianos, deux tables, deux fauteuils, etc.

Les bureaux de l'usine furent en feu dès la première heure. Quelques ouvriers furent blessés par le feu et enlevés par une partie des livres de la téléphonie. La caisse, par contre, était restée dans les flammes. Elle consistait en une simple boîte renfermant 8.000 fr.

Le dimanche 6 février, M. Vandewalle, ingénieur technique, et Giro, chef de fabrication, aidés des employés du bureau, essayèrent, dans les décombres, de retrouver les huit mille francs. Des billets de banque et des pièces de centimes, quant aux pièces, quelques centaines de francs, ils purent assez facilement être rassemblés.

La journée de jeudi

De très bonne heure, jeudi, le gendarme de Watteires descendit sur les lieux pour commencer son enquête et veiller au maintien de l'ordre. Il fallait empêcher les curieux de pénétrer dans les ruines, les murs branlants pouvant à tout instant s'écrouler.

Des sept heures, une triste spectacle s'offrit aux yeux de ceux qui se trouvaient sur les lieux du sinistre. Les ouvriers de l'usine qui, pour la plupart ne connaissent rien du malheur qui les frappait, arrivèrent comme de coutume, pour se rendre au travail.

Le jour de l'accident, on avait constaté ce qui restait de leur « gagne-pain ». Certains pères de familles nombreuses ne purent s'empêcher de verser des larmes.

Ce fut toute la journée un va-et-vient continu de curieux. Les conversations dénotaient l'émotion générale.

Le sort des ouvriers